

Le chanteur d'un groupe néonazi condamné

Mittwoch, 26. Mai 2021

Après des années d'enquêtes, le chanteur du groupe néonazi Mordkommando a été identifié et condamné à trois mois d'emprisonnement.

Après quelques années d'enquêtes, le Ministère public zurichois est parvenu à condamner le chanteur du groupe néonazi Mordkommando à une peine d'emprisonnement. Ce groupe d'extrême droite suisse avait menacé des juifs de mort dans des chansons chargées sur YouTube dont les paroles nommaient explicitement des personnalités de la société civile, dont Herbert Winter, alors président de la FSCI, laquelle, tout comme d'autres personnes calomniées, avait porté plainte.



Extrémiste de droite notoire reconnu coupable

Les chansons avaient été chargées sur YouTube en 2014, et les enquêtes cherchaient depuis lors à en identifier le coupable. Mais les recherches furent momentanément suspendues, l'exploitant de la plateforme ayant refusé de fournir aux enquêteurs des informations déterminantes. Grâce à de nouveaux indices, le Ministère public du canton de Zurich est néanmoins parvenu à identifier le chanteur, un extrémiste de droite notoire, condamné en 2019 à une peine d'emprisonnement avec sursis partiel pour avoir agressé un juif orthodoxe à Zurich. À cette peine s'ajoute à présent une condamnation par ordonnance pénale : trois mois d'emprisonnement ferme en plus de la peine d'emprisonnement de 2019.

Propos haineux, incitations à la haine et menaces de mort ne restent pas impunis

La FSCI apprend avec soulagement que, faite d'incitations ouvertes à la haine et d'explicites menaces de mort, cette violence antisémite ait finalement été élucidée. Elle est reconnaissante au Ministère public zurichois d'avoir persévéré malgré toutes les difficultés qu'il a rencontrées et déféré le coupable en justice. Il montre ainsi que des délits aussi massifs ne restent pas impunis et sont, au contraire, lourdement sanctionnés.



News FSCI, 18.2.2019, «Le groupe « Mordkommando » toujours pas identifié»